



## APPEL À PROJET

MISE À DISPOSITION DE SITES COMMUNAUX POUR INSTALLATION ET  
EXPLOITATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES  
ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES

SERVICE EXPLOITATION ESPACE PUBLIC

## **Préambule**

En partenariat avec l'ACE, la Ville de Nouméa souhaite encourager l'utilisation de véhicules électriques sur son territoire en facilitant l'accès aux infrastructures de recharge pour ces véhicules. Dans ce cadre, la Ville lance un appel à projet pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ouvertes au public sur le domaine public communal. Les candidats pourront bénéficier d'une prise en charge par l'ACE à 100% sur l'ensemble des sites dans les limites des études menées (cf Annexe n°3).

Les projets proposés devront inclure la conception, l'installation, l'entretien et l'exploitation d'un ou plusieurs points de recharge pour véhicules électriques sur chacun des sites présentés. Les points de recharge devront être accessibles au public et situés sur les sites proposés par la Ville de Nouméa.

Les candidats devront fournir une description détaillée de leur projet, incluant les spécifications techniques, le coût d'installation, les délais de mise en œuvre, les modalités d'entretien et de gestion du système de recharge.

Les critères de sélection des projets incluront la qualité de la proposition technique, les redevances proposées, la viabilité financière du projet, l'expérience et les références des candidats, ainsi que leur capacité à assurer une gestion efficace et durable des infrastructures de recharge.

La Ville de Nouméa se réserve le droit de ne retenir aucun des projets proposés, si aucun projet ne répond aux critères de sélection ou si le budget alloué n'est pas suffisant pour financer un projet de qualité satisfaisante.

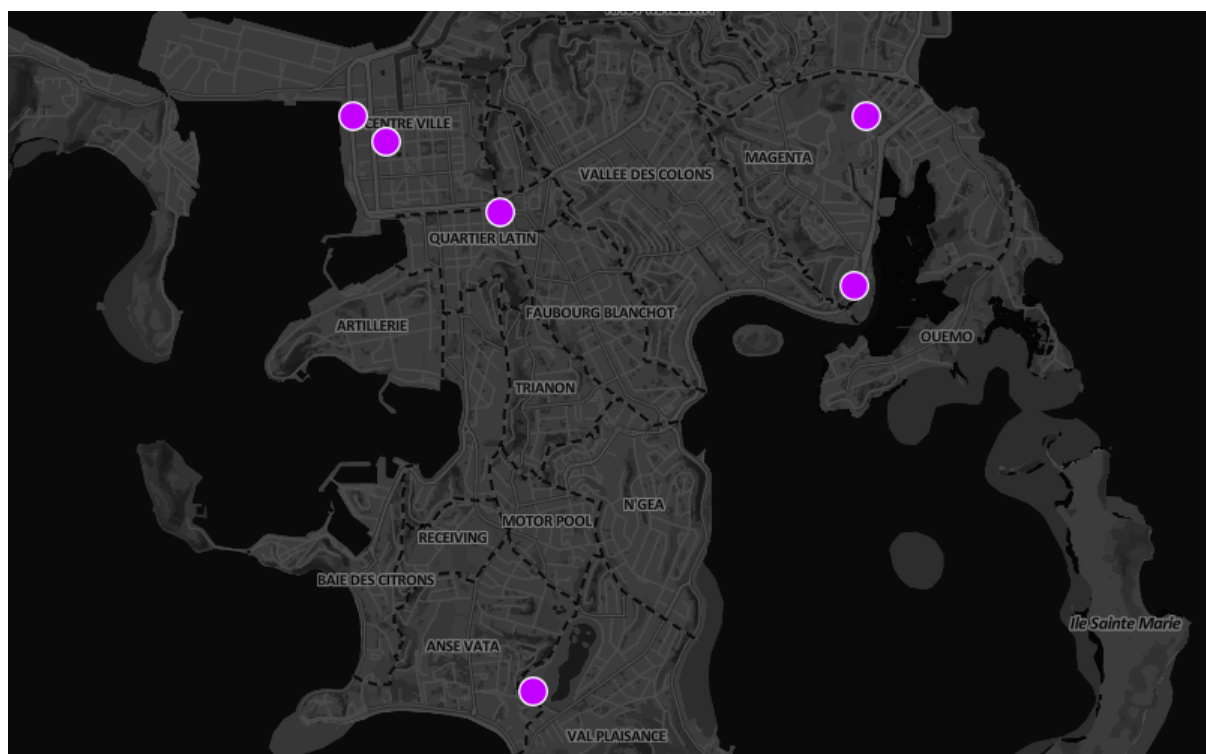
Les candidats intéressés doivent soumettre leur proposition à l'adresse indiquée dans les délais impartis. Les détails relatifs à la soumission de propositions, les critères de sélection, le calendrier de mise en œuvre et les modalités de contractualisation seront communiqués aux candidats sélectionnés pour la deuxième phase du processus de sélection.

La Ville de Nouméa est convaincue que cet appel à projets permettra de favoriser la transition énergétique vers une mobilité plus durable et écologique, tout en répondant aux besoins des utilisateurs de véhicules électriques sur son territoire.

## **Article 1 – Objet**

Cet appel à projets a pour objet l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ouvertes au public sur du domaine public communal mis spécifiquement à disposition.

## Article 2 - Localisation des sites (cf annexe n°1)



Dans le cadre de cet appel à projets, six sites ont été identifiés:

- Parking du Banian (Centre-Ville)
- Parc Urbain de Sainte-Marie (PUSM)
- Centre Aquatique de Nouméa (Magenta)
- Hippodrome (Val Plaisance)
- Parking Valbonne (Quartier Latin)
- Parking Jaurès (Centre-Ville)

Le parking du Banian est un parking en enclos géré par la Ville de Nouméa, où les comportements automobilistes sont bien connus des services techniques. Les entrées/sorties horaires des derniers mois sont fournies en annexe n°2.

Des tranches conditionnelles pourront s'ouvrir par la suite suivant les opportunités et développements de la Ville de Nouméa, qui donneront alors lieu à des discussions entre la Ville et le candidat lauréat de cet appel à projets.

### **Article 3 - Durée**

La mise à disposition est consentie pour une durée **proposée par le candidat**.

Le bénéficiaire ne pourra en aucun cas se prévaloir à l'appui de cette convention, d'un quelconque bail commercial.

### **Article 4 – Dossier de candidature**

Pour candidater les porteurs de projet remettront un dossier comprenant l'ensemble des éléments nécessaires à la bonne appréciation du projet, notamment (liste non exhaustive) :

- La fréquence et les données contenues dans les rapports d'exploitation qui seront transmis à la Ville
- Un mémoire technique sur les bornes à installer et leur entretien (moyens de paiements acceptés, intégration aux applications existantes, moyens dédiés à l'entretien, visuel des bornes proposées, etc.)
- La durée désirée de mise à disposition, qui doit être unique pour l'ensemble des sites
- Le taux de disponibilité des bornes. Il s'entend par point de charge, est exprimé en pourcentages et se définit par la formule suivante :

$$Di = \left( 1 - \frac{\text{Cumul des durées d'indisponibilité}}{\text{Durée de la période de mesure}} \right) \times 100$$

- Pour chacun des sites identifiés à l'annexe n°1 :
  - L'emplacement de la borne sur plan et sa puissance.
  - Le nombre de points de charge pour chaque borne (1 ou 2)
  - La redevance mensuelle proposée à la Ville de Nouméa
  - Le délai de mise en œuvre à partir de la notification du lauréat de l'appel à projet

#### **Contraintes et indications :**

Contraintes :

- Chaque site devra comporter une borne d'une puissance minimale de 22 kW.
- La durée de mise à disposition ne pourra pas excéder 8 ans.
- La mise à disposition du foncier ne pourra pas être gracieuse. Chaque candidat devra proposer une redevance par site (qui devra avoir une partie fixe et pourra comprendre une part variable)
- Par défaut, une borne a 2 points de charges et donc 2 places réservées attenantes.

## **Article 5 – Lieu de remise et délais impartis**

Les offres devront être déposées :

- sous format papier au secrétariat de la Direction des finances, 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville
- ou sous format électronique sur la plateforme [www.marchespublics.nc](http://www.marchespublics.nc), avant le vendredi 30 octobre 2026, 15h30, heure de Nouméa, dernier délai.

## **Article 6 – Liste des annexes jointes au présent appel à projet**

Annexes:

- N°1 : Sites mis à disposition pour installation d'infrastructures de recharge
- N°2 : Entrées/sorties horaires du parking en enclos du Banian
- N°3: Etude de la puissance disponible des différents sites